

La suprématie des “big four” en question

Déconcentration

La restructuration du marché semble inéluctable mais fait débat

CAC, XBLR, IFRS, US GAAP

Mondialisation des flux, accélération des risques, accroissement des réglementations, autant de nouvelles exigences et de nouveaux défis, technologiques, réglementaires et managériaux, pour des cabinets d'audit, de plus en plus sollicités pour du conseil et poussés à la pluridisciplinarité par les grandes entreprises. D'autant que le métier est au cœur de la réflexion générale engagée par la Commission européenne pour tirer les leçons de la crise financière. Font notamment débat l'hyper-concentration du marché entre les mains des quatre cabinets mondiaux, qui présente un risque systémique préjudiciable aux entreprises, et la déconcentration qui affaiblirait le poids, et donc notamment l'indépendance d'un cabinet face à son client.

*“Suivre et comprendre l’activité des clients avec un œil intelligent,
c’est-à-dire sans décalage dans le temps, afin de s’adapter
en permanence à ses besoins”*

Par Romain Thomas

L'audit comptable et financier est un examen des états financiers d'une entreprise, qui a pour but de certifier que ses comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la société en fin d'exercice. Le mot audit lui-même provient d'ailleurs du verbe latin *audire* – écouter. Une mission qui a été, autant sinon plus que le reste de l'entreprise, bouleversée par les évolutions des organisations, de par la mondialisation, l'informatisation, la professionnalisation. Certes, le mandat officiel de l'auditeur des comptes reste le même. Il consiste en un contrôle général, s'appliquant notamment à l'ensemble des états comptables (bilan et compte de résultat entre autres). En France, cette tâche incombe à une profession libérale réglementée : le commissaire aux comptes (CAC), personne physique ou société professionnelle. En règle générale, les CAC sont nommés par l'assemblée générale ordinaire (AGO) des actionnaires de l'entreprise. C'est notamment devant cette même AGO que ces professionnels, à la suite de leur contrôle annuel, rendent compte de leur mission, en présentant un rapport de certification des comptes. Autant de jalons qui constituent encore l'architecture intangible du métier d'auditeur. Cependant, les grands acteurs du marché ont dû, eux, évoluer fortement pour répondre aux exigences de leurs clients.

Jusqu'à présent, souligne John Kennedy, professeur émérite et directeur scientifique du mastère spécialisé Audit & conseil d'ESCP Europe, les grands cabinets d'audit internationaux ont su montrer leurs capacités à s'adapter à un environnement en perpétuelle mutation. Ils ont ainsi dû faire face à la dérégulation des marchés financiers, à la mondialisation des affaires, à l'arrivée des technologies de l'information, ou encore à l'augmentation énorme des transactions en volume et en complexité. Ainsi, ajoute-t-il, en dépit de ces évolutions majeures, *“les ‘Big Four’, à savoir Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers, ont réussi à s'adapter sans cesse aux nouvelles exigences de leurs clients, déve-*

loppant des expertises par métiers (audit, comptabilité, finance, informatique, droit et fiscalité, etc.) et par secteur d'activités (industrie, banques, assurances, secteur public, grande distribution, loisirs et sports etc.), tous dans un espace européen et international”.

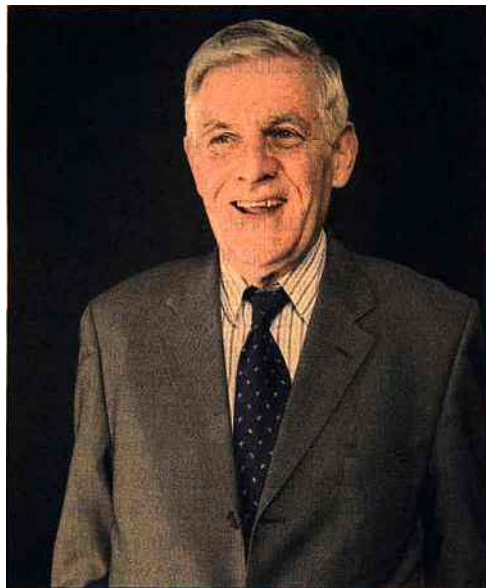
S'adapter en temps réel

S'adapter en permanence à la complexité grandissante des entreprises est sans aucun doute l'une des principales préoccupations actuelles des cabinets d'audit. Comme le rappelle Pierre Hurstel, associé du cabinet Ernst & Young, *“cela nécessite de suivre et de comprendre l'activité des clients avec un œil intelligent, c'est-à-dire sans décalage dans le temps, afin de s'adapter en permanence à ses besoins”*. Devant une telle exigence, des capacités d'assimilation sont bien évidemment nécessaires, qu'elles soient technologiques, réglementaires ou encore relatives à la gestion des ressources humaines.

En matière technologique, les grands cabinets d'audit doivent faire face aux systèmes d'information de plus en plus complexes des entreprises auditées, permettant à ces dernières d'inclure dans leurs comptes *“beaucoup de transactions saisies en temps réel, qui ne sont pas encore bouclées et qui dépendent donc des estimations et des jugements des directions financières”*, rappelle John Kennedy. Cependant, malgré cet environnement difficile à gérer, les auditeurs doivent s'assurer que ces systèmes sont fiables et que leurs flux d'informations sont cohérents et sincères. D'ailleurs, *“ces dernières années, l'échange des données sur Internet, la dématérialisation des transactions et l'usage généralisé des bases de données ont contribué au développement de l'XBRL (eXtensible Business Reporting Language), un langage dédié au reporting financier, très utilisé aujourd'hui pour le reporting réglementaire bancaire en Europe, les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) et US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) étant traduites dans ce langage depuis 2006”*, indique John Kennedy.

Pour rester dans la course, les cabinets d'audit ont également besoin de s'adapter en permanence à un environnement réglementaire sans cesse ren-

forcé, à la suite des derniers scandales ayant touché la profession. Après les affaires Enron ou WorldCom du début des années 2000, les pouvoirs publics ont décidé de renforcer la qualité de la communication financière afin de rétablir la confiance du public, des épargnants et des inves-



“Les systèmes d’information permettent d’inclure dans les comptes des transactions non encore bouclées.” John Kennedy, ESCP Europe. tisseurs. Ce vaste mouvement s’est traduit par l’adoption d’un ensemble de textes dont l’objectif commun est l’amélioration de la sécurité financière. On a ainsi assisté à une large refonte de l’audit partout dans le monde, avec l’apparition de nouvelles réglementations : loi Sarbanes-Oxley aux États-Unis, Loi de Sécurité Financière (LSF) en France, ou l’application des normes IFRS par les sociétés cotées en Europe. Ces nouvelles réglementations sont d’autant plus difficiles à gérer que leur nombre a tendance à se multiplier ces dernières années.

Enfin, la gestion des ressources humaines occupe également une place centrale pour les acteurs du secteur, dans la mesure où la compétence et l’ex-



“Nous sommes devenus des cabinets pluridisciplinaires.” Yves Nicolas, PricewaterhouseCoopers.

périence de leurs salariés sont primordiales pour répondre aux exigences et aux besoins de leurs clients. Face à cette nécessité, les investissements des grands cabinets d’audit en matière de personnel sont significatifs, aussi bien en termes de salaires et de formation. En matière de recrutement, au-delà d’une solide formation initiale, des profils variés sont recherchés, avec *“l’idée de correspondre au plus près à la diversité de nos clients internationaux”* précise Pierre Hurstel.

Le glissement progressif vers le conseil

Ces enjeux ne sont pas sans conséquences sur le business model des grands cabinets d’audit. Face aux possibles évolutions réglementaires à venir, les poids lourds du secteur élargissent leur champ d’action en développant notamment une offre de prestations de consulting. *“Nous sommes devenus des cabinets pluridisciplinaires”* indique Yves Nicolas, directeur général de PricewaterhouseCoopers. D’importants pôles dédiés aux activités de conseil ont ainsi vu le jour, notamment dans le domaine juridique et fiscal, ou encore de l’expertise conseil. Ces divisions, qui affichent plusieurs dizaines de millions d’euros de chiffre d’affaires, permettent à la fois de développer des compétences internes en marge de leur mission d’audit légal, tout en répondant à une attente de leur clientèle. Cette évolution de l’activité des cabinets d’audit, combinant désormais des prestations

réglementées et non réglementées, semble désormais acquise. D'ailleurs, un glissement progressif de leur positionnement vers des prestations de conseil semble être plus que jamais d'actualité face aux prochaines mutations du paysage concurrentiel et aux demandes de leurs clients. Comme le précise Daniel Lebègue, président de l'Institut français des administrateurs, "on

sonné et très national, est dominé par des sociétés mondiales", comme le rappelle la Commission européenne. En l'occurrence, les entreprises que l'on appelle les "Big Four", Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers. Alors même que, dans l'Hexagone par exemple, excepté ces quatre principaux cabinets d'audit internationaux, des milliers d'autres acteurs sont spécia-

"On attend également qu'ils apportent leurs expertises pour évaluer la performance non financière des entreprises dans le domaine social, technologique ou encore environnemental"

attend des auditeurs qu'ils s'intéressent aux comptes des entreprises, mais également qu'ils apportent leurs expertises pour évaluer la performance non financière des entreprises dans le domaine social, technologique ou encore environnemental par exemple". De plus, "il leur est demandé d'évaluer la capacité prospective de l'entreprise, c'est-à-dire sa capacité à conduire son développement avec une bonne maîtrise des risques" ajoute-t-il.

La remise en cause du statu quo actuel

En dépit des exigences du régulateur en matière de certification, plusieurs acteurs de premier plan ont récemment été au centre de scandales financiers retentissants, notamment à l'étranger, mettant à mal leur crédibilité et leur réputation. Le plus connu d'entre eux, la faillite d'Enron et de Worldcom aux Etats-Unis, au début des années

lisés dans différents segments de marché, "reposant sur la définition d'une profession libérale, conduite par une réglementation très stricte, et placés sous la tutelle des pouvoirs publics", comme le souligne Philippe Arraou, le président d'ECF, syndicat d'experts-comptables et de commissaires aux comptes

Ainsi, comme le rappelle Michel Barnier, commissaire européen au marché intérieur et aux services, "le constat est connu, le marché de l'audit est hyperconcentré (...), 70% du marché est aux mains des "Big Four" qui auditent par exemple au Royaume-Uni, 99 des cent premières sociétés cotées qui composent l'indice FTSE 100 (l'indice boursier de référence de la place financière de Londres) (...) cela pourrait poser un risque en cas de défaillance d'un acteur".

C'est la raison pour laquelle Michel Barnier a

"Au contraire, la concurrence conduirait l'auditeur à moins bien résister à la pression des dirigeants contrôlés. Il faut donc non pas de la concurrence, mais de la régulation à long terme"

2000, a conduit à la disparition pure et simple d'un des principaux cabinets d'audit mondial : Arthur Andersen. D'autres acteurs internationaux, et non des moindres, ont connu des déboires, y compris dans la période récente. Ce qui ne va pas sans poser un problème au régulateur public, dans la mesure où le marché de l'audit, "encore très cloi-

dévoilé au mois d'octobre dernier, un Livre vert intitulé *Politique en matière d'audit : les leçons de la crise*, lançant à cette occasion une vaste consultation dans ce secteur, estimant que "le statu quo n'est pas une option". D'ailleurs, à l'issue de cette consultation qui a recueilli plus de 10000 pages d'avis sur le rôle des auditeurs – leur indépen-



En dépit des questions posées dans le Livre vert, “il ne faut pas en conclure que les auditeurs ont fauté pendant la crise”. Pierre Hurstel, Ernst&Young.

dance, la structure de marché, le traitement des petites et moyennes entreprises (PME) et la supervision internationale –, il semble que l'on se dirige à grands pas vers une restructuration du marché de l'audit.

Le livre vert de Michel Barnier

“Ce Livre vert vise à tirer les leçons de la crise concernant l'audit légal, avec l'objectif de renforcer cette profession et sa crédibilité”, a déclaré Michel Barnier qui se dit “prêt en 2011 à légiférer sérieusement”. La consultation menée ne restera donc pas lettre morte, notamment pour les “Big Four” qui sont montrés du doigt, accusés de présenter un risque systémique en raison de leur position de force dans la profession. Que se passerait-il en effet en cas de faillite d'un de ces acteurs devenus incontournables ? “Je vous laisse imaginer ce qu'il adviendrait pour les grandes entreprises clientes qui risqueraient de ne pas pouvoir présenter leurs comptes audités en temps voulu”, insiste le commissaire européen. C'est pourquoi le Livre vert évoque des pistes possibles pour encourager la concurrence au sein du secteur. Une des idées évoquées serait la mise en place d'un audit conjoint à l'échelle européenne, avec l'idée d'aller plus loin que la pratique du co-commissariat pratiqué en France : les sociétés auditées devraient alors choisir au moins un des deux cabinets parmi ceux ne faisant pas parti du club des “Big Four”. D'autres propositions sont également sur la table, comme la mise en place d'appels d'offres dans la sélection des cabinets, ou encore la création d'un “passeport européen” sur le modèle utilisé par d'autres secteurs

d'activité.

Autre axe de travail essentiel évoqué par le Livre vert : renforcer l'indépendance des auditeurs, afin notamment d'éviter tout conflit d'intérêt. La Commission européenne pointe notamment du doigt le fait que la rémunération de l'auditeur est payée par l'entité auditée, ce qui constitue potentiellement un risque en terme d'indépendance dans le cadre d'une relation client/fournisseur. Plusieurs solutions sont donc envisagées pour y remédier. Plusieurs propositions évoquées consisteraient, par exemple, de limiter les honoraires qu'un cabinet peut recevoir d'un seul client par rapport à ses revenus totaux, de renforcer le rôle des comités d'audit au sein des entreprises, ou encore d'interdire le cumul des fonctions d'audit de conseil en stratégie.

Comme on peut l'imaginer, les acteurs de la profession ne faisant pas partie du club des “Big Four” sont ravis de la plupart des propositions de la Commission européenne. Les cabinets de taille moyenne, à l'image de BDO, Grant Thornton, Mazars et RSM, applaudissent cette initiative, livrant eux-mêmes des propositions pour faire évoluer leur profession. Pourtant, en dépit des questions posées dans le Livre vert, “il ne faut pas en conclure que les auditeurs ont fauté pendant la crise”, précise Pierre Hurstel. Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit à Sciences Po et directeur de *The Journal of Regulation*, va plus loin encore dans un article paru dans le bulletin Joly Bourse de janvier 2011, et regrette que le Livre vert de la Commission européenne soit construit sur des présupposés qui n'ouvrent pas à la discussion. “Sous prétexte que l'audit des comptes a une influence déterminante sur les marchés, elle en conclut que l'entreprise d'audit est de nature systémique si elle est de



“Eviter une situation de cartel, car on est sans doute arrivé à la limite de la concentration du secteur” Daniel Lebègue, Institut français des administrateurs.

grande taille, et doit être traitée avec la même prévention qu’une banque, ce qui justifierait la déconcentration du marché de l’audit. (...) Au contraire, la concurrence conduirait l’auditeur à moins bien résister à la pression des dirigeants contrôlés. Il faut donc non pas de la concurrence, mais de la régulation à long terme”, conteste-t-elle.

Quelle que soit la position de chacun quant à la légitimité de ces interrogations sur l’indépen-

dance et la concurrence dans le marché de l’audit, le positionnement des grands cabinets internationaux va devoir continuer à évoluer dans les prochaines années. Après la vaste consultation lancée l’an dernier par la Commission européenne “des mesures sont sur le point d’être proposées”, rappelle Philippe Arraou d’ECF. Bien qu’il soit utopique de penser que l’on puisse créer une alternative au système actuel en un coup de baguette magique, la volonté de renforcer l’indépendance des auditeurs tout en encourageant la concurrence au sein du secteur semble actée. Pour Daniel Lebègue, il s’agit “d’éviter une situation de cartel, car on est sans doute arrivé à la limite de la concentration du secteur : que se passerait-il en cas de fusion de deux des “Big Four” par exemple?”. D’ailleurs, la stimulation de la concurrence ne peut être que bénéfique, en encourageant l’innovation, la qualité de service et la baisse des prix. Quoi qu’il en soit, pour les “Big Four”, l’heure est sans doute venue de mener une réflexion de fond sur leur positionnement, et donc vraisemblablement sur leur identité. ■

CHIFFRES REVELATEURS

Le poids des “Big Four”

20 000 commissaires aux comptes en France, dont **4 500** personnes morales. L’audit légal contrôle **45 %** du PIB français. Le marché de la certification des comptes est estimé à **2,5 Mds €**.

Les “Big Four” totalisent **2,8 Mds €** de chiffre d’affaires en 2010. L’audit n’en représente qu’une partie : moins de la moitié pour PricewaterhouseCoopers ou KPMG, et **58 %** pour Ernst&Young.

99 % des sociétés de l’indice FTSE 100 sont auditées par ces quatre entreprises.

Certification des comptes Un marché à deux vitesses

En France, la certification des comptes et la vérification de la comptabilité incombent aux commissaires aux comptes (CAC), profession libérale réglementée organisée par le décret du 12 août 1969. Face à la bonne santé de la profession, le nombre de commissaires aux comptes a logiquement progressé sur la période récente. On compte actuellement dans l'Hexagone

re ce chiffre apparaissent de très fortes disparités. Les honoraires perçus pour la certification annuelle des comptes d'une société du CAC 40 peuvent se chiffrer en millions, voire en dizaines de millions d'euros, tandis que ce montant ne dépasse pas plusieurs milliers d'euros dans le cas d'une PME. Le marché de la certification des comptes en France est en quelque sorte un

Les plus petits cabinets n'ont souvent pas les moyens techniques, financiers et humains pour lutter à armes égales avec les poids lourds du secteur

environ 20 000 professionnels dont 4 500 personnes morales selon la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Pourtant, selon plusieurs professionnels du secteur, la récente morosité de la conjoncture économique a entraîné une légère baisse des honoraires pratiqués. En terme de chiffre d'affaires, le marché hexagonal est dominé par le club des "Big Four" (Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers), en face duquel les structures de taille plus modeste ne pèsent pas bien lourd et se positionnent davantage sur le segment des petites et moyennes entreprises (PME). Il faut dire que les grands groupes français, en particulier les sociétés cotées, font majoritairement appel aux mastodontes du secteur pour l'audit de leurs comptes. Le chiffre d'affaires annuel généré par les entreprises auditées en France est aujourd'hui estimé à environ 2,5 milliards d'euros. Mais derriè-

marché à deux vitesses. D'ailleurs, selon une récente étude de l'Autorité des marchés financiers (AMF), avec la pratique du co-commissariat aux comptes – spécificité française – on constate que toutes les entités du CAC 40 ont au moins un de leurs commissaires aux comptes issu de l'un des quatre grands réseaux d'audit mondiaux (les "Big Four"). En conséquence, les plus petits cabinets n'ont souvent pas les moyens techniques, financiers et humains pour lutter à armes égales avec les poids lourds du secteur. Ceci explique d'ailleurs pourquoi on a sans doute assisté ces dernières années à un vaste mouvement de concentration (rachat de Constantin et de BDO Marque et Gendrot par Deloitte, de Salustro Reydel par KPMG, etc.), auquel la Commission européenne entend désormais mettre fin.

R.T.